

Agenda 2000: l'élargissement, position PE sur les avis préalables de la Commission sur les demandes d'adhésion

1997/2183(COS) - 17/11/1997

Adopté par 31 voix pour, 10 contre, 4 abstentions, le rapport de MM. Enrique BARON CRESPO (PSE, E) et Arie OOSTLANDER (PPE, NL) demande que les négociations commencent le plus tôt possible en 1998. Elles doivent être menées en fonction du respect, par chaque pays candidat, des critères d'adhésion et de leur capacité à intégrer l'acquis communautaire. Si tous les candidats sont sur la même ligne de départ car l'élargissement constitue "un droit moral", la commission n'en pense pas moins que "des négociations intensives devraient s'ouvrir tout d'abord avec les pays ayant réalisé les progrès les plus sensibles" (Hongrie, Pologne, république tchèque, Estonie, Slovaquie, Chypre). La commission a opté pour une triple formule afin de répondre au défi de l'Agenda 2000. Son Président, M. Tom SPENCER (PPE, UK), a déclaré que la commission avait choisi une approche équilibrée traitant de manière équitable les pays candidats tout en reconnaissant que certains pays étaient mieux préparés que d'autres à l'adhésion